



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 046

Séance du 6 décembre 2023



DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

INGENIERIE – POSTE EMPLOI, ECONOMIE, FORMATION 2024

PERIMETRE CONTRAT DE CONTRACTUALISATION PAYS SUD CREUSOIS

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 1^{er} décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Didier TERNAT, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Philippe ESTERELLAS

Rappel du contexte

Le Conseil Communautaire de Creuse Grand Sud en séance du 26 octobre 2022 a validé le Contrat de Développement et de Transition 2023-2025 (délibération du Conseil Région Nouvelle Aquitaine du 12 décembre 2022), porté par le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois.

Ce contrat a été travaillé en collaboration étroite entre les Communautés de communes Creuse Sud Ouest et Creuse Grand Sud, ainsi que le Pays Sud Creusois depuis plusieurs années, notamment grâce aux actions développées dans le cadre du soutien à l'aide à l'ingénierie de l'année 2023.

Lors de cette séance, le Conseil Communautaire s'est aussi prononcé sur la répartition de l'ingénierie à développer pour la mise en œuvre de ce contrat (délibération n° 2022-125-B) selon la répartition suivante :

- Un soutien d'ingénierie de proximité, au sein de notre Communauté de communes, pour les missions de chargée de projet économie, emploi, formation (0,5 ETP) et pour la mise en place d'Action collective de proximité (ACP) à hauteur de 0,25 ETP.
- L'ensemble des partenaires ont souhaité que pour développer une ingénierie performante et cohérente sur le territoire de contractualisation, que cette dernière mission thématique ACP, soit à la fois portée par le Pays Sud Creusois pour une coordination à hauteur de 0.5 ETP et par un relai au sein des 2 EPCI, à hauteur de 0.25 ETP par EPCI.

La première phase de ce travail collaboratif sur les ACP, le cahier des charges pour lancer le diagnostic, a été réalisée sur l'année 2023 et validée en Comité de Pilotage du Pays Sud Creusois le 28 novembre 2023.

Au sein de Creuse Grand Sud, ces missions sont assurées par la développeuse économique de la Direction Développement, Aménagement et Transitions dont le poste a été soutenu par la Région en 2023 au titre de l'aide à l'Ingénierie 2023.

Objet de la demande

Il s'agit de solliciter pour l'année 2024 le soutien à l'ingénierie dans les mêmes conditions financières que pour l'année 2023 afin de poursuivre la mise en œuvre des actions envisagées dans ce contrat intégrateur et fédérateur indispensable à la dynamique de notre territoire.

Plan de financement :

Dépenses	TOTAL	Financement	Montant en €	%
Salaire chargé sur 12 mois : base de 0.75 ETP	37 500 €	Etat		
		Région	18 750 €	50%
		Département		
		Europe		
		Autres financements publics (préciser)		
		Autofinancement	18 750 €	
TOTAL		TOTAL	37 500 €	100%

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De **POURSUIVRE LE PARTENARIAT** avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du contrat de développement et de transitions du Pays Sud Creusois 2023-2025,
- **D'ACCEPTER LE PLAN DE FINANCEMENT** prévisionnel ci-dessus au titre du soutien à l'ingénierie 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire les demandes de financement afférentes auprès de la Région, et à signer tout document à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

